

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU DE LA MÉTROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du vendredi 19 novembre 2021

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Martial ALVAREZ - Christian AMIRATY - Philippe ARDHUIN - Gérard BRAMOULLE - Christian BURLE - Olivier FREGEAC - Daniel GAGNON - David GALTIER - Gérard GAZAY - Philippe GINOUX - Didier KHELFA - Éric LE DISSES - Pascal MONTECOT - Véronique MIQUELLY - Didier PARAKIAN - Catherine PILA - Didier REAULT - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL - Amapola VENTRON - Yves VIDAL - David YTIER.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland MOUREN représenté par Pascal MONTECOT - Henri PONS représenté par Catherine PILA.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Emmanuelle CHARAFE - Gaby CHARROUX - Georges CRISTIANI - Roland GIBERTI - Jean-Pascal GOURNES - Nicolas ISNARD - Sophie JOISSAINS - Arnaud MERCIER - Danielle MILON - Serge PEROTTINO.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ATCS-006-10656/21/BM

■ Attribution d'une subvention à l'association Industries Méditerranée pour l'organisation de "l'Usine Extraordinaire" 8355

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Compte tenu de la politique d'actions en matière de développement économique qu'elle met en place en direction de la population, la Métropole Aix-Marseille-Provence entend établir des relations avec toute personne physique ou morale, notamment de statut associatif, dont l'activité est considérée d'intérêt général dans ce domaine.

Industries Méditerranée rassemble les principales fédérations professionnelles de l'industrie régionale et porte l'ambition d'agir sur les grands enjeux d'une industrie innovante, exportatrice, digitale, qui recrute, offre des potentialités de carrière et investit pour une croissance durable. Représentation unifiée de l'industrie en région, cette démarche entend promouvoir la richesse de l'industrie sur le territoire.

Dans ce cadre, Industries Méditerranée porte un projet grand public très ambitieux l'Usine extraordinaire 2021 en digital.

L'édition 2021, qui se déroulera du 22 au 26 novembre, sera la 4ème édition de l'évènement. Cette manifestation ambitionne également de participer au rayonnement de l'industrie du territoire et plus généralement à l'attractivité de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

Les visiteurs pourront y découvrir :

- Une présentation des filières industrielles et des métiers

- Des visites virtuelles d'usines
- Des démonstrations d'innovations industrielles
- Des quizz interactifs
- Des témoignages métiers
- Des échanges directs avec des industriels
- Des espaces virtuels d'échanges et de rencontres

L'Usine Extraordinaire répond ainsi au besoin essentiel de retisser les liens entre l'usine et la société en changeant les représentations de l'usine, en démontrant ses contributions à la formation, à l'innovation, à la culture industrielle, au développement sur les territoires et à la transformation technologique, organisationnelle et sociétale et en agissant pour une industrie plus inclusive, fédératrice, porteuse de valeurs positives et de projets du futur.

Du 22 au 26 novembre, les industriels régionaux et nationaux, rassemblés sous la bannière Industries Méditerranée, proposeront au public un événement dans un format 100% digital, innovant, pédagogique et ludique. L'Usine extraordinaire 2021 ambitionne de réunir, sur une plateforme web dédiée, plus de 50 000 participants dont notamment 15 000 scolaires des établissements de la région.

La Métropole propose un soutien technique de la manifestation avec un accompagnement de la communication de cet événement :

- Affichage métropolitain à disposition avec intégration de la marie-louise Métropole qui valorise le soutien de l'institution (2 semaines avant l'événement sur 1 réseau mupi MRS de 80 faces + 44 panneaux digitaux MRS + 500 fonds de rame Métro MRS 500 faces) impression et livraison à la charge de l'organisateur.
- Relais de la manifestation sur les réseaux sociaux de la Métropole et une brève sur le site internet

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- La délibération n° FBPA 029-8299/20/CM du Conseil de la Métropole du 31 juillet 2020 portant adoption du règlement budgétaire et financier ;
- La délibération n° HN 001-8073/20/CM du Conseil de la Métropole du 17 juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article 1 :

Est approuvée la prise en charge des moyens de communication, valorisée à hauteur de 20 000 euros ce qui constitue une subvention en nature.

Article 2 :

Est approuvée la convention avec l'association Industries Méditerranée ci-annexée.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tous les documents y afférents.

Cette proposition mise aux voix est adoptée

Certifié Conforme,
Le Conseiller Délégué,
Industrie

Jean-Pascal GOURNES